

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Rabie Ethani 1424 correspondant au 30 juin 2003.

Le ministre de l'habitat et de l'urbanisme	Le ministre des finances
Mohamed Nadir HAMIMID	Abdelatif BENACHENHOU

Pour le Chef du Gouvernement
et par délégation

Le directeur général de la fonction publique

Djamel KHARCHI

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 6 Jomada El Oula 1424 correspondant au 6 juillet 2003 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'institut national algérien de la propriété industrielle.

Par arrêté du 6 Jomada El Oula 1424 correspondant au 6 juillet 2003, sont nommés membres du conseil d'administration de l'institut national algérien de la propriété industrielle, en application des articles 12 et 14 du décret exécutif n° 98-68 du 24 Chaoual 1418 correspondant au 21 février 1998 portant création et statut de l'institut national algérien de la propriété industrielle, Mmes et MM. :

- Hamadane Bachammar, représentant du ministre de l'industrie, président ;
- Omar Dilmi, représentant du ministre de la défense nationale ;
- Abdelmalek Maoudj, représentant du ministre des affaires étrangères ;
- Fatiha Makhoulf, représentante du ministre des finances ;
- Mohamed El Hadi Belarima, représentant du ministre de commerce ;
- Mohamed Derdour, représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Mohamed Nibouche, représentant du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;
- Ali Moumen, représentant du ministre de l'agriculture et du développement rural.

Arrêté du 6 Jomada El Oula 1424 correspondant au 6 juillet 2003 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'institut algérien de normalisation.

Par arrêté du 6 Jomada El Oula 1424 correspondant au 6 juillet 2003, sont nommés membres du conseil d'administration de l'institut algérien de normalisation en application des articles 11 et 13 du décret exécutif n° 98-69 du 24 Chaoual 1418 correspondant au 21 février 1998 portant création et statut de l'institut algérien de normalisation, Mmes et MM. :

- Djamel Khalef, représentant du ministre de l'industrie, président ;
- Mohamed Bellarbi, représentant du ministre de la défense nationale ;
- Smaïl Gousmi, représentant du ministre des finances ;
- Baya Chettouf, représentante du ministre du commerce ;
- Redouane Derai, représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Mohamed Ali Messikh, représentant du ministre de l'énergie et des mines ;
- Nabil Ghrib, représentant du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;
- Abdelkrim Ould Ramoul, représentant du ministre de l'agriculture et du développement rural ;
- Benyoucef Mokaddem, représentant du ministre des travaux publics ;
- Salha Alaoui, représentante du ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat ;
- Leila Chérid, représentante du ministre des postes et des technologies de l'information et de la communication ;
- Saïd Arab, représentant du ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé de la participation et de la promotion de l'investissement ;
- Saïd Rebache, représentant du ministre du tourisme.